



Communiqué de presse

Les Caisses d'Épargne lancent 2 nouveaux FCP : Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA

Paris, le 12 mai 2010

Le réseau Caisse d'Épargne lance la commercialisation de Capital Sérénité (dans le cadre du Compte Titres Ordinaire et de l'assurance vie) et de Capital Sérénité PEA (dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions), deux nouveaux fonds commun de placement à capital garanti à l'échéance¹ du 30 septembre 2016.

D'une durée de placement de six ans, ces fonds offrent, à l'échéance, une participation à hauteur de 70% liée à l'évolution de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50. Le mécanisme de la formule repose sur le calcul de cette évolution : un plafond de départ est retenu et révisé, en hausse de 8% chaque semestre (il s'échelonne de 8% à 96% au dernier semestre). Si l'indice dépasse le plafond lors de la constatation semestrielle, la performance retenue est celle du plafond du semestre considéré (si l'évolution est inférieure, c'est la valeur réelle qui est retenue). La performance finale de l'indice correspond à la moyenne arithmétique de ces 12 constatations semestrielles.

Disponibles dans la majorité des Caisses d'Épargne, leur période de souscription s'étend du 12 mai au 29 septembre 2010 avant 12h30.

Objectif de performance

Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA appartiennent à la catégorie des « fonds à formule »². L'objectif est de permettre au porteur de recevoir à l'échéance, le 30 septembre 2016 :

- La valeur liquidative de référence, hors commission de souscription, **majorée de 70 %** de la performance moyenne finale de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50.

Cette performance moyenne finale s'obtient :

- en faisant la moyenne arithmétique des performances de l'indice calculées aux dates de constatations semestrielles (soit 12 constatations), depuis l'origine de la formule.
- Les performances de l'indice calculées sont retenues **pour leur valeur réelle** ou **plafonnées** au plafond du semestre considéré si elles ont dépassé ce plafond.
- Le plafond progresse de 8% chaque semestre : il atteint 96% au dernier semestre.

La performance finale peut donc atteindre, au maximum, **36,4%, soit un rendement actuariel de 5,31%**.

Garantie du capital

Les investisseurs sont assurés de récupérer le montant initial de leur investissement¹ sous réserve de conserver leurs parts jusqu'au 30 septembre 2016.

Durée de la formule (durée de placement) : 6 ans

Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA sont construits dans la perspective d'un investissement d'une durée de 6 ans. La commission de rachat est nulle à l'échéance. Cependant, toute demande de rachat des parts avant l'échéance est possible à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour là (une commission de rachat maximale de 4% sera alors due).

1 Hors commission de souscription et hors prélèvements sociaux. Pour l'assurance vie : hors frais de gestion du contrat.

2 Classification AMF.



Illustrations du mécanisme de la formule

Différents scénarii (défavorable, intermédiaire, favorable) sont présentés dans les prospectus simplifiés.

Le profil de l'investisseur auxquels sont destinés Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA

Ces fonds s'adressent à une clientèle prudente qui souhaite s'exposer aux marchés actions sans prendre de risque sur son capital¹, sous réserve de la conservation de ses parts jusqu'à l'échéance.

Autres caractéristiques

- **Commission de souscription** maximale de 2,5% non acquise au FCP, jusqu'au 29 septembre 2010 avant 12h30.
- **Commission de rachat** nulle à l'échéance. En cas de sortie anticipée, commission de rachat maximale, à compter du 29 septembre 2010 après 12h30, de 4% dont 2% acquise au FCP.
- **Frais de gestion annuels** : au maximum 2% TTC. Ces frais sont prélevés directement sur l'actif du fonds à chaque valeur liquidative. Ils sont sans impact sur la garantie du capital.
- **Valeur d'origine de la part** : 150 euros le 12 mai 2010.
- **Période de souscription** : du 12 mai 2010 au 29 septembre 2010 avant 12h30.

Code ISIN de Capital Sérénité : FR0010876839

Éligibilité : compte titres ordinaire et contrat multi supports d'assurance vie (dans ce cas des frais de gestion, liés aux contrats d'assurance vie, sont dus annuellement).

Code ISIN de Capital Sérénité PEA : FR0010876854

Éligibilité : PEA

Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA sont des fonds gérés par **Natixis Asset Management**.

Pour en savoir plus sur Capital Sérénité et Capital Sérénité PEA et télécharger leurs prospectus, rejoignez

www.capitalserenite.fondsgarantis.com

A propos de Natixis Asset Management :

Natixis Asset Management est l'expert européen de Natixis Global Asset Management. Basée à Paris, elle se place aux tout premiers rangs des gestionnaires d'actifs européens avec 305 milliards d'euros sous gestion et près de 610 collaborateurs au 31 décembre 2009. Natixis Asset Management propose aux investisseurs institutionnels, entreprises, distributeurs et réseaux bancaires une gamme complète de produits et de solutions d'investissement, toutes classes d'actifs confondues. Pionnière reconnue avec plus de 25 ans d'expérience, Natixis Asset Management est également, de par ses encours, un des leaders de la gestion ISR en France et en Europe.

A propos de Caisse d'Épargne :

Les 17 Caisses d'Épargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 27 millions de clients, elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Épargne font partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Contacts presse

BPCE – Caisse d'Épargne

Jean-Baptiste Froville : 33 (0)1 58 40 40 77
presse@bpce.fr - www.bpce.fr

Contacts presse

Natixis Épargne Financière

Sabine Baudin : 33 (0) 1 78 40 98 34
communication@nef.natixis.com